

Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Chatelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 25
Absents : 17
 dont suppléés : 0
 dont représentés : 6
Votes pour : 31
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 31

Date de la convocation
10/12/2025

Date de publication
18/12/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 111-2025

Objet : Economie - aide à l'immobilier d'entreprise - DP Menuiserie à Lachapelle-sous-Rougemont

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°20-2018 du 6 mars 2018 portant approbation du règlement d'intervention local en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- la délibération n°011-2021 du 26 janvier 2021 portant modification du règlement d'intervention local en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Considérant

- le règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à l'aide à l'immobilier d'entreprise,
- le courrier du 7 octobre 2025 de la société DP Menuiserie sollicitant une avance remboursable de 10 000 € pour accompagner l'achat des locaux sièges de son activité à Lachapelle-sous-Rougemont,

Monsieur le Président rappelle que la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République a fait de l'aide à l'immobilier d'entreprise une compétence exclusive du bloc communal. Ce soutien aux projets d'investissement permet le financement d'opérations de construction, d'acquisition, d'extension, de rénovation et de déconstruction-reconstruction des bâtiments des entreprises.

Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) destiné à accompagner les entreprises en matière de développement et d'aménagement.

L'aide à l'immobilier d'entreprise, telle que définie dans le règlement d'intervention de la communauté de communes, prend la forme d'une avance remboursable de 10 000 € destinée à l'acquisition de terrains ou de locaux existants, aux travaux de construction, d'extension ou de rénovation de bâtiments des entreprises.

La SARL DP Menuiserie a été créée par Monsieur Denis Poirot le 18 mars 1994. Souhaitant prendre sa retraite, Monsieur Poirot a transmis son entreprise à Monsieur Vincent Pretot le 28 mai 2024 qui avait fondé la SARL Groupe Pretot en février 2024 pour reprendre l'exploitation de DP Menuiserie.

L'entreprise DP Menuiserie est établie dans la ZAE de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont depuis sa création, où Monsieur Poirot y a construit un bâtiment dont il est propriétaire et qu'il loue à Monsieur Pretot.

DP Menuiserie fabrique des fenêtres et fermetures qu'il commercialise en Alsace et dans le nord Franche-Comté, auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

L'entreprise compte 5 personnes : 4 salariés et le gérant.

Depuis la reprise en 2024, Monsieur Pretot a développé l'activité et souhaite aujourd'hui se porter acquéreur du bâtiment. Le coût d'acquisition du bâtiment s'élève à 215 000 €.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 est de 1 052 000 € pour un résultat de 425 000 €.

Monsieur le Président propose de soutenir M. Vincent Pretot dans son projet d'acquisition du bâtiment de l'entreprise DP Menuiserie par l'octroi d'une avance remboursable de 10 000 €, dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
OCTROIE à Monsieur Vincent Pretot, gérant de DP Menuiserie, une avance remboursable de **Publié le 0** € au titre de
l'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'acquisition du bâtiment de l'entreprise DP Menuiserie. ID : 090-200069060-20251216-111_2025-DE
CHARGE Monsieur le Président de formaliser cette décision en signant l'ensemble des actes afférents.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

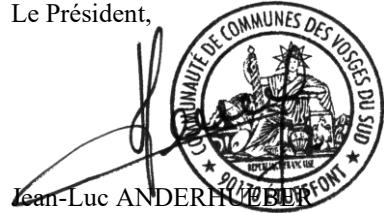
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Berger
Levraud

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUT BEFFONT

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL